Image not found or type unknown

Inadéquation entre ma demande de travaux et la réponse de non opposition

Par **Asticot**, le **15/11/2024** à **17:59**

Bonjour,

J'ai fait une demande de travaux pour ma toiture, afin de faire une toiture en ardoise espagnole.

Je recois la non opposition de la mairie m'autorisant à faire ces travaux, où il est bien spécifié qu'il s'agit d'ardoise.

Pourtant, dans l'article 2, il est spécifié "la couverture sera réalisée en tuiles rouge brun de terre cuite"

Je m'interroge sur ce qui prévaut du coup.

Merci bonne journée.

Par **Visiteur**, le **16/11/2024** à **09:22**

Bonjour

Le PLU ou PLUI autorise-t-il les ardoises pour cette couverture ?

Il faudrait reprendre contact avec le service de l'urbanisme concerné, pour obtenir les explications.

Par **Asticot**, le **19/11/2024** à **13:30**

Bonjour,

merci de votre réponse

Alors oui il n'y a aucune restriction. J'ai eu l'urbanisme au téléphone et on me le refuse car

mes voisins ont pour la majorité des tuiles.

A savoir que mon ancien propriétaire avait fait un changement de toit sans s'embarasser d'une demande de permis et qu'il n'y avait eu aucune répercussion c'est un peu déprimant.

Par **Marck.ESP**, le **19/11/2024** à **13:41**

Bonjour et bienvenue

L'urbanisme peut refuser une toiture en ardoise si la majorité des toitures avoisinantes sont en tuiles. Cela peut être pour des raisons **esthétiques** (préserver l'harmonie architecturale d'un quartier).

Le PLU peut aussi par exemple stipuler que les nouvelles constructions ou rénovations doivent s'intégrer visuellement à l'environnement existant.

Enfin, dans d'autres cas, si vous habitez dans une zone protégée ou un secteur sauvegardé, les règles peuvent être encore plus strictes afin de préserver le caractère historique du lieu.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés